



## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Liste des clubs ayant désigné l'équipe pour laquelle est attribuée la mutation supplémentaire proposée par le PV N° 662 du 26/06/25.

Les clubs non listés ne bénéficient pas d'une possible mutation car n'ont pas fait de demande d'attribution à une équipe dans le délai imparti.

ANNEMASSE – AMBILLY - GAILLARD	500324	1	séniors 1
BONNEVILLE AC 1921	504298	1	séniors 1
EPAGNY – METZ TESSY AS	547152	1	séniors 2
FOOT SUD GESSIEN	550798	1	U15 1
MARNAZ F.C.	582466	1	séniors 1
POISY C.S.A.	513251	1	séniors 1
THONES FC	510121	1	séniors 1